

## Saumon de Loire : chronique d'une extinction plus ou moins amorcée

Raphaël Amat, Josselin de Lespinay (ANPER-TOS)

*Saumon en migration sur l'Allier. Vue prise alors qu'il passe devant les vitres de l'Observatoire réalisé au droit du dispositif de franchissement disposé en rive droite du pont barrage de Vichy (Allier).*



Chavagnon, 2000

**Après l'esturgeon, le saumon risque à son tour de disparaître du bassin de la Loire. En cause, l'échec du programme de restauration des populations, un réel manque d'ambition, l'absence de cohérence des politiques publiques et surtout d'engagement des chaînes décisionnelles.**

Il n'aura échappé à personne que le saumon atlantique figure depuis de nombreuses années comme l'un des sujets les plus clivants du bassin de la Loire. Entre débats récurrents, discours alarmants et poncifs lénifiants, son sauvetage régulièrement proclamé est sans cesse repoussé, remis entre les mains d'un avenir aussi incertain que sombre, faute de bons auspices...

Depuis plus d'un demi-siècle c'est la politique des petits pas qui domine, le saumon devant plus compter sur sa formidable résilience que sur une politique ambi-

tieuse, réaliste et en phase avec les progrès de la science. À l'évidence, les belles promesses ne mènent à rien, comme le montrent les comptages à Vichy qui au mieux stagnent : 379 adultes en montaison en 2000 et 356 en 2020<sup>1</sup>. Il était promis, via les actions du Plan Loire grandeur nature annoncé en 1994 par Michel Barnier, le passage de 3 000 saumons/an à Vichy en 2012... Où sont-ils ? Le constat est d'autant plus dur qu'il est impossible d'ignorer aujourd'hui que la situation se dégrade encore, ce qui laisse présager le pire. Comment et pourquoi en

sommes-nous arrivés là ? Comment se fait-il que les solutions mises en place n'aient pas apporté les résultats escomptés ? Où situer les responsabilités ? Il paraît opportun, vu le contexte actuel, de faire le point, d'analyser l'ensemble des politiques menées ou plutôt incorrectement menées qui ont conduit à ce résultat indigne d'un pays comme la France. Comment ignorer en effet que les efforts considérables conduits actuellement outre-Manche et en Scandinavie connaissent un certain succès là où nous-même faisons au mieux du sur place ?

### Savoir et pouvoir

La politique en matière de saumon atlantique est articulée autour de plusieurs axes dont l'épine dorsale se trouve dans les articles R.436-44 et suivants du Code de l'Environnement. Ces articles déterminent les rôles et attributions des Comités de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), eux-mêmes chargés d'élaborer les Plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI). On notera déjà que les documents de travail, les résolutions qui en sont issues, sont découplés des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et SAGE en ce qu'ils n'ont aucune valeur contraignante, premier écueil..., ensuite que si ces PLAGEPOMI définissent des objectifs, ils n'établissent par contre aucune obligation de résultat, second écueil. Toutefois, on doit leur reconnaître une utilité : à travers eux sont définis des objectifs de connaissance, généralement répartis entre les fédérations de Pêche et les associations "migrateurs" (voir encadré ci-contre). Ces travaux, parfois de très haut niveau scientifique, sont primordiaux et sont à l'heure actuelle très aboutis et permettent de se faire une image exacte de l'état des stocks, de leurs difficultés et de leur potentiel, sachant que si les SDAGE et les SAGE ne sont pas contraignants, ils définissent néanmoins des objectifs précis en matière de reconquête des biotopes<sup>2</sup> notamment. Alors, si l'ensemble des données, des tenants et aboutissants sont connus, comment se fait-il qu'on en soit encore là, d'autant que le saumon est classé "vulnérable" par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sur le bassin de la Loire et comme espèce "d'intérêt communautaire" suivant la Directive habitat<sup>3</sup> ?

### LOGRAMI (Loire grands migrateurs)

L'association a été créée en 1989 sous l'impulsion de l'ensemble des fédérations de pêche du bassin, des associations de pêcheurs professionnels et de quelques autres associations environnementales. C'est la structure de référence pour la recherche menée sur les poissons migrateurs du bassin de la Loire. L'objectif est de répondre à des maîtrises d'ouvrage d'opérations en faveur des poissons migrateurs sur le bassin de la Loire, comme notamment le suivi des stations de comptage. Ce n'est pas un organisme décisionnaire. Le décret du 16 février 1994, dit "décret amphihaline", a décentralisé la gestion des poissons migrateurs au niveau de chaque bassin fluvial qui possède donc sa propre association "migrateurs". Toutes sont fédérées au sein de la Fédération nationale de la Pêche en France. Sous ce décret ont été mis en place les PLAGEPOMI, confiés aux COGEPOMI. Sur le bassin de la Loire, les premiers salariés ont été embauchés en 1996 et l'association assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations prévues par le PLAGEPOMI en collaboration avec des organismes nationaux ou régionaux tels que l'INRAE, les DREAL, l'Établissement public Loire, l'Établissement public Vienne ou encore l'OFB.

### État des populations, perspectives

Le nombre de saumons adultes de retour chaque année sur les frayères est faible sur l'ensemble du bassin ligérien. Entre 2007 et 2019, les poissons dans leur grande majorité (85 %) sont comptabilisés sur l'Allier et ses affluents (Sioule, Alagnon). Les autres populations sont marginales car résultant d'actions de réimplantation (axe Vienne/Creuse/Gartempe, axe Loire/Arroux). Très concrètement on peut constater, d'après les observations faites par LOGRAMI aux stations de comptages réparties sur le bassin, qu'il y a eu depuis le début des années 2000 au maximum deux pics au-delà de mille individus (2003 et 2015) et pour le moins

1 - Dans les années 1980, les populations de saumon du bassin de la Loire étaient encore estimées à quelques milliers d'individus avant de friser l'extinction puisqu'il est admis que seule une centaine de reproducteurs subsistaient en 1994, date de la fermeture de la pêche et du lancement du Plan Loire. Les fêrus d'étymologie remarqueront que saumon se dit "lax" ou "lakse" en langues germanique et scandinave, or ce mot vient des langues anciennes proto-indiennes et signifie "multitude", on est loin de cela.

2 - Milieu biologique présentant des conditions de vie homogènes.

3 - Annexe V de la directive Habitat CE 92/43 du 21 mai 1992.

*Tacon et vairons à différents stades d'âges lors d'une opération de comptage sur la Creuse.*

1 - Tacon : jeune saumon immature vivant en eau douce ; on distingue 0+ né au printemps de l'année en cours, 1+ né au printemps de l'année précédente, 2+ né deux ans plus tôt...

2 - Densité dépendance : phénomène de régulation naturelle de certaines populations d'animaux sauvages auquel sont soumis les salmonidés à divers stades de leur vie ; les limites des capacités d'accueil du biotope et le comportement territorial des jeunes saumons provoquent de fortes mortalités au cours de leur vie en eau douce, en particulier au cours des premières semaines.

3 - Tacon qui effectue sa descente vers la mer ; on observe des modifications morphologiques, physiologiques et comportementales importantes le préparant à la vie marine, la plus remarquable à l'œil étant le changement de livrée qui devient argentée.

à peine plus de 200 individus. Dans le même temps, les pêches d'inventaires ne montrent pas de hausse significative des juvéniles et la production naturelle de



FDAAPPMA 36

tacons<sup>1</sup> 0+ est essentiellement cantonnée à la partie supérieure de l'Allier et à l'Alagnon. Il faut avoir présent à l'esprit que cette quantité de juvéniles n'est pas directement corrélée au nombre de reproducteurs, même en l'absence de soutien d'effectifs. Les conditions hydro-

logiques par exemple ont une incidence forte sur cette production en limitant ou favorisant l'accès aux zones de frayères les plus en amont, ou lorsqu'une crue cévenole détruit les pontes. Ainsi, en 2003, un nombre record d'adultes avait été comptabilisé à Vichy (1 273 individus), mais les pontes ont été en partie détruites par la crue centennale de décembre, conduisant à un recrutement en juvéniles en 2004 faible par rapport au nombre de reproducteurs. Le même phénomène s'est reproduit en 2016. La qualité et l'accessibilité de l'habitat sont d'autant plus limitantes que les alevins sont très territoriaux, ce qui entraîne une forte mortalité, en particulier dans les semaines qui suivent leur émergence du gravier (phénomène de densité-dépendance<sup>2</sup>) ; on parle de "goulot d'étranglement" et, à ce stade, la mortalité peut dépasser 90 % en quelques semaines. On mesure donc l'importance de la disponibilité d'un habitat de qualité permettant une survie maximale. Enfin, les conditions de dévalaison des smolts<sup>3</sup> constituent une des clefs de la complétion du cycle : une arrivée en mer déphasée est synonyme d'échec. On doit ici rappeler que la fenêtre d'adaptation à l'eau salée est réduite car elle dépend à la

Globalement, l'état des stocks est mauvais sinon alarmant dans toute l'aire de répartition du saumon atlantique. Selon l'OCSAN\*, l'abondance avant effort de pêche a chuté de près de 90 % depuis la fin des années 1980. Pourtant, ça et là des populations dynamiques se maintiennent, voire parfois se renforcent.

Si le saumon a disparu de bien des cours d'eau, la limite de conservation\*\* est toujours très largement dépassée sur plus du tiers des rivières irlandaises, écossaises ou norvégiennes. Rappelons par exemple qu'elle est respectivement de 12 000 et 16 700 saumons sur les Munster Blackwater et Moy Irlandaises, ou encore de l'ordre de 28 000 et 50 000 sur les Spey et Tweed écossaises. À comparer avec les chiffres de passage à Vichy et les demandes de réouverture de la pêche sur l'Allier avancées par certains élus et pêcheurs au nom d'un tourisme qui, dans ce cas, reposerait sur ce qu'il contribuerait à détruire.

Dans le même ordre d'idée la réduction de la taille des poissons est également constatée partout dans le monde et serait directement liée au réchauffement climatique, les poissons français n'y échappant pas. On a ainsi pu constater que les saumons bretons de deux hivers avaient perdu près de 61 mm en moyenne au cours des dernières décennies. Nul doute que cet élément doit également être pris en compte dans les efforts de restauration, notamment au travers des risques que fait peser le réchauffement climatique sur l'espèce.

\* OCSAN : Organisation de Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord ; branche du CIEM dédiée au saumon atlantique. La France n'est pas directement membre mais elle y est associée en tant que membre du CIEM et en tant que membre de l'Union Européenne [CIEM : Conseil International pour l'Exploration de la Mer (ICES en anglais). Organisation internationale créée en 1902 et ayant pour objet la recherche scientifique sur l'environnement marin et ses ressources à des fins économiques, elle rassemble environ 6 000 scientifiques de ses 20 états membres (ices.dk)]. - \*\* Limite de conservation : niveau du stock qui assure un taux de prélèvement maximal à long terme, généralement défini par le nombre d'adultes qui permet de saturer les zones de production et qui doit définir l'objectif de gestion, le surplus étant donc prélevable ; les modalités de calcul basées sur les données de terrain sont probabilistes.

**Impact ou résultat RCE (couleur symbole)**

- Impactant
- Equipé impactant
- Impactant à prioriser
- Dérasé
- Equipé, géré ou arasé
- Ruiné détruit entièrement
- Franchissable ou ruiné (non détruit entièrement)
- Autre obstacle sur trame prioritaire
- Totalement infranchissable

**Forme du symbole**

- Sans aucune intervention
- Avec intervention et/ou gestion

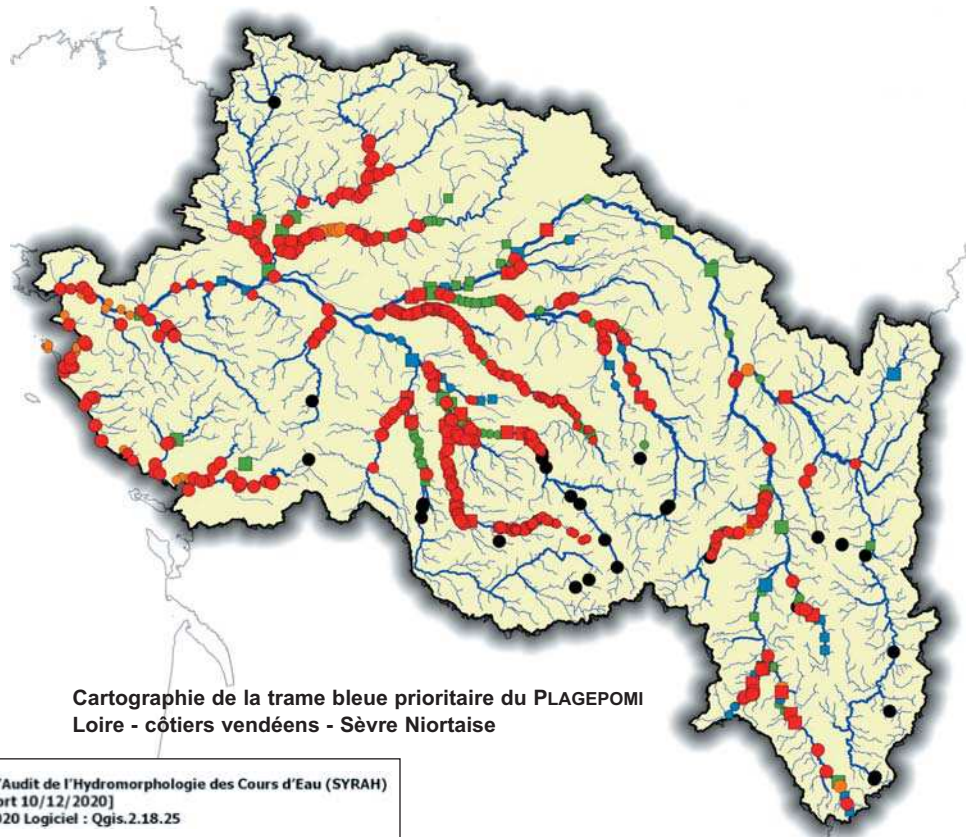
**Taille du symbole**

- Enjeu bassin très fort
- Enjeu bassin fort
- Autre niveau d'enjeu

**Réseau hydrographique par rang de Strahler**

- 2,0 - 3,0
- 3,0 - 5,0
- 6,0 - 8,0
- COGEPOMI LCVSN
- Bassin hydrographique

0 25 50 km



**Cartographie de la trame bleue prioritaire du PLAGEPOMI  
Loire - côtiers vendéens - Sèvre Niortaise**

Réseau hydrographique : SYSTÈME Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau (SYRAH)  
Données obstacles : <https://geobs.brgm.fr> [export 10/12/2020]  
Réalisation : VIERRON A., OFB CVL Date : 12/2020 Logiciel : Qgis.2.18.25

fois de la production d'hormones permettant l'osmorégulation et du cumul des températures subies. On se doute qu'en parcourant le très long chemin inverse de leurs géniteurs, il suffit de peu pour assurer ou contrarier l'entrée en mer. Ce point figure comme l'une des causes de mortalité importante chez les saumoneaux, quelle que soit la région considérée. Ceci étant, il est mis en avant par l'étude qui en était faite que les possibilités d'extinction de la population résiduelle à moyen terme (vingt ans) sont faibles et qu'il doit être possible de tirer parti de l'existence de cette population résiliente et active pour la tirer vers le haut, plutôt que de la remplacer par des individus d'élevage<sup>4</sup>. La clef principale du succès réside nécessairement dans l'amélioration de l'habitat favorisant la production de juvéniles, qu'il s'agisse de son accessibilité comme de sa qualité.

L'augmentation des surfaces de production est définie comme étant un facteur primordial, que ce soit en termes de frayères ou de zones d'évolution et de gros-

sisement des juvéniles. S'il ne fait aucun doute que le saumon paye nos excès présents comme passés, il n'est pas acceptable qu'en toute connaissance de cause les actions réalisables et pouvant être menées à profit à court terme se voient sans cesse remises en cause ou reportées.

## Des problèmes d'accès

Si les adultes ne parviennent pas sur des zones favorables à la reproduction et au développement des juvéniles, l'ensemble du processus est voué à l'échec. Cela devrait être simple et pourtant, s'il est un sujet où l'incohérence et le manque d'ambition sont flagrants sans qu'il soit besoin d'être un spécialiste, c'est bien celui-ci. La continuité écologique, libre-passage des espèces et des sédiments, reste définie comme un enjeu important, en tant que "pression significative" dans le SDAGE Loire Bretagne 2021-2027<sup>5</sup>. Cet enjeu est clairement identi-

4 - Il faut souligner à ce propos la singularité génétique des saumons de l'Allier qui, malgré des années de déversement de poissons étrangers (Canada notamment dans les années 1970 et 1980), n'ont pas souffert d'introgession. Cette souche reste nettement dissociée des autres souches françaises et européennes alors que d'autres populations peuvent présenter des profils plus mélangés, le retour strict au lieu de naissance, dit "homing," n'étant d'ailleurs pas aussi strict qu'une légende populaire le colporte. - 5 - Programme de mesures 2022-2027 page 40 - Chapitre 2 § 5. L'action doit être d'abord menée sur la liste des ouvrages prioritaires, définie dans ce même document en annexe 4 et on s'aperçoit dès lors de l'ampleur de la tâche et des retards pris.

fié et intégré, mais en creusant un peu on se rend compte que cette inquiétude était déjà une des priorités des documents précédents. La carte descriptive associée établit clairement que ces pressions sont significatives sur le bassin Allier, à l'amont en particulier. Or c'est bien à cet endroit que se trouvent les zones de reproduction. Le SDAGE ne fait point mystère de la situation puisqu'il y est mentionné que, sur la totalité du bassin Loire-Bretagne, il reste 24 231 obstacles<sup>1</sup> dont

nulats jusque dans les années 1980 : un phénomène d'érosion régressive a affouillé les bases des certains ponts et mené à la création de chutes difficilement franchissables et qui doivent donc être équipées.

On ne peut nier le fait que certains efforts ont été faits, sur des points essentiels comme l'aménagement du seuil de l'A89 ou encore celui des Madeleines<sup>2</sup>, mais le plus navrant est que d'autres seuils ou barrages ont été réaménagés, parfois à plusieurs reprises, par exemple

*De haut en bas  
le seuil de l'A89 et  
celui des Madeleines  
(Puy-de-Dôme)  
avant que les tra-  
vaux destinés à  
faciliter le passage  
aient été réalisés.*

*La passe du seuil des  
Lorrains (Cher),  
reconstruite à  
3 reprises et restant  
bloquante avec une  
problématique d'at-  
tractivité et de pré-  
dation, et la passe à  
bassins de Langeac  
(Haute-Loire).*



Ph. Auclerc



Ph. Auclerc



Ph. Auclerc



Ph. Auclerc

environ 6 000 sur des rivières en liste II, et parmi eux encore 75 à 80 % restent à mettre aux normes. Le législateur a en effet prévu de permettre la libre circulation des espèces et des sédiments. Selon les cas, la solution technique peut passer par la création d'un ouvrage de franchissement, par de la gestion de vannages aux moments opportuns, par l'ouverture d'une brèche ou par l'arasement de l'ouvrage, cette dernière solution étant la moins chère et forcément la plus efficace, le cours d'eau retrouvant son entière liberté. Toutefois, dans le contexte de la Loire et de l'Allier, certains seuils sont également apparus du fait de l'extraction de gra-

au Guétin ou aux Lorrains sans que la situation ne s'améliore franchement (difficultés récurrentes de franchissement, de prédation par les silures ou de braconnage associé régulièrement observé sur ces sites). On ajoutera que ces dispositifs sont en effet conçus pour des conditions hydrauliques particulières qui ne correspondent pas forcément aux besoins des poissons quand ils se présentent. Si la température est trop froide ou trop élevée, le poisson s'arrête, si le débit est insuffisant, il ne passe pas. Qui plus est la dynamique fluviale fait que le milieu est en permanence soumis à des modifications et l'entrée d'une passe peut se trouver

déchaussée ou ensablée. Enfin, l'entretien même de ces ouvrages de franchissement est réellement problématique et des blocages par des débris flottants apportés par les coups d'eau sont trop souvent récurrents. On peut également ne pas considérer comme un succès le réaménagement du barrage de Poutès en Haute-Loire et la gestion qui y est associée (obligation de maintenir les vannes ouvertes trois mois par an pendant la période de migration des saumons). Il convient de rappeler à ce sujet que l'ouvrage en question était normalement voué à disparaître<sup>3</sup>. La mobilisation des élus de la Haute-Loire et de plusieurs associations (SOS Loire Vivante, Fédération de Pêche de la Haute-Loire, Association protectrice du saumon...) en faveur du maintien de l'ouvrage a finalement conduit à se contenter d'une solution qui, à défaut d'être celle préconisée et la plus heureuse, comme l'a été en son temps l'effacement du barrage EDF de Saint-Étienne-du-Vigan, toujours situé sur l'Allier mais un peu plus en aval, mérite qu'on s'y intéresse car elle montre bien qu'il n'y a pas que l'effacement complet des ouvrages qui demeure efficace.

Il n'empêche que ce revirement d'attitude reste très préjudiciable car, ce qui a été appliqué à Poutès ne l'est pas, s'agissant des projets en cours à Vichy et Descartes, alors que tout justifie que l'on procède là aussi à l'ouverture des vannes en période de migration.

Cette gestion dissociée injustifiée ouvre la voie à un cercle non vertueux plus enclin à considérer des intérêts privés et la production d'électricité que la biodiversité. Cet aspect des choses est préoccupant, les projets se multipliant sur l'entièreté de l'axe (la Sioule mais aussi les Couzes étant elles aussi particulièrement visées). On pourrait croire, au vu de ce qui se passe, que l'établissement de microcentrales hydroélectriques est devenu le prétexte au rétablissement de la continuité



écologique, les porteurs de projets "offrant" une passe à poissons alors que cette continuité est une obligation réglementaire qui pourrait simplement impliquer la gestion de vannages. C'est réellement un renversement d'arguments qui relève de la manipulation. On ne peut s'empêcher de rappeler que cette électricité est très avantageusement subventionnée, le prix de rachat par EDF, fixé par décret, étant de 120 euros/Mwh alors que le prix de revente s'établit autour de 44 euros. Le contribuable est donc doublement roulé dans la farine : les obligations de rétablissement de la continuité écologique fixées par le SDAGE et la loi sont bafouées et en plus il paye deux fois pour cela (contribution de l'État via le rachat de l'électricité, participation financière de l'agence de l'eau via la facture d'eau). Quelle valeur attribuer à cette production alors que l'on annonce la relance de la production d'origine nucléaire avec la construction de 6 nouveaux EPR et l'étude du maintien en activité au-delà de 50 ans des tranches actuellement

*Le barrage de Poutès (Haute-Loire) en cours de reconstruction. Les travaux se sont achevés à l'automne et il a été remis en eau en décembre dernier.*

1 - Document téléchargeable sur le site de l'agence de l'eau <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html> (p. 44) - 2 - Barre d'enrochements apparue du fait de l'extraction de granulats ; une passe de type "à bassins" a été aménagée dans la roche mère par les services de l'État. - 3 - Il est tout de même ahurissant que l'État ait désavoué ses propres services qui en demandaient l'arasement et qu'il se soit littéralement assis sur l'expertise d'arbitrage qu'il avait commandée auprès de M. Philippart en 2009... (Expertise saumon – Barrage de Poutès pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire par Jean-Claude Philippart FNRS/ Université de Liège : [https://www.rivernet.org/general/dams/decommissioning\\_fr\\_poutes/pdfet-docs/20091104\\_Rapport\\_Philippart\\_complet.pdf](https://www.rivernet.org/general/dams/decommissioning_fr_poutes/pdfet-docs/20091104_Rapport_Philippart_complet.pdf)). Des éléments qui font d'ailleurs partie du contentieux lancé par ANPER-TOS contre les administrations qui ont autorisé ces travaux (date de dépôt du recours 26 août 2019, clôture d'instruction 16 novembre 2021).

en service. Si encore les poissons connaissaient le mode d'emploi des dites passes à poissons, ce serait peut-être moins pire (voir encadré). Rappelons ici que Michel. Larinier, spécialiste mondialement reconnu dans la conception des dispositifs de franchissement des poissons, faisait remarquer dans son ouvrage<sup>1</sup> que *“la passe à poisson la mieux construite et la plus attrac-*

*tive induira toujours un retard de migration et l'effet cumulatif des aménagements sur un cours d'eau peut très vite atteindre des proportions non compatibles avec le maintien d'une population de migrateurs”*. On peut se demander, au regard de ce qui se passe, si ceux qui

*Vue sur la salle des turbines d'une centrale hydroélectrique. Quel que soit le modèle, à moins d'être ichtyophile, celles-ci sont la cause de mortalités lorsque les juvéniles de poissons migrateurs descendent vers la mer.*

## Des dispositifs de franchissement des barrages

Il existe différents types d'ouvrages de franchissement, parmi lesquels :

**Pré-barrage** : implantation lourde, bloquant pour beaucoup d'espèces.

**Passes à bassins successifs** : multi-espèces mais nécessite un calage hydraulique très précis, un débit attractif et un entretien régulier.

**Rivière de contournement** : la plus efficace, la plus naturelle mais souvent la plus chère, sa mise en place nécessitant de plus une large emprise.

**Passes à volées et passes à ralentisseurs** : ne conviennent qu'aux salmonidés dans des plages de débits très précises.

**Ascenseur** : très technique, très coûteux et d'efficacité aléatoire, mais permet de franchir des hauteurs importantes.

**Rampe à macro-rugosités** : multi-espèces, nécessite un entretien régulier. Certaines peuvent être combinées (ex : pré-barrages et rampe à volées successives, passe à bassins puis ascenseur...).

Leur design doit faire l'objet de critères précis relevant des particularités locales (type de cours d'eau, dénivelé) et des espèces cibles (les capacités de nage d'un saumon étant très différentes de celles d'une alose, d'un brochet ou d'une anguille). Le succès de leur fonctionnement est également multifactoriel dépendant de l'implantation en berge, au sein du barrage ou à côté des turbines, de l'attractivité, du débit dans la passe et du débit du cours d'eau, de l'entretien... sachant que c'est le poisson qui choisit.



Ph. Auclerc

ont le pouvoir de décision, notamment en préfectures ou au comité de bassin Loire-Bretagne, en ont seulement conscience ? D'aucuns ne manquent pas de rappeler que certaines constructions - les seuils de moulins par exemple - existent depuis longtemps sans remettre fondamentalement en cause l'existence du saumon. Il faut être extrêmement précautionneux et vigilant quant à cette argumentation : de quoi parle-t-on ? d'existence ou d'abondance ? Limiter le passage dans un contexte d'abondance n'a pas les mêmes conséquences que face à une espèce extrêmement raréfiée et qui, dès lors, ne peut plus se maintenir. De plus, les droits d'eau impliquaient des devoirs qui ne sont plus respectés, notamment celui d'ouvrir les vannages. La gestion d'ouvrage est une notion ancienne qui doit impérativement être remise au goût du jour. Il est important de signaler que des travaux scientifiques ont montré l'impact calamiteux de l'établissement des seuils au Moyen Âge, époque qui a vu s'amorcer le déclin des grands poissons migrateurs. De plus, on a généralement

1 - Larinier, Porcher, Travade & Gosset, *“Passes à poissons, expertise, conception des ouvrages de franchissement”*, col. “Mise au point” 1992, ISBN 2-11-088083-X

2 - Faciès lentique : se dit des milieux aquatiques présentant des écoulements lents ou stagnants (par opposition à lotique).

en tête que ce qui compte c'est de laisser passer les adultes. On ne se soucie pas ou alors bien peu des juvéniles dans leur trajet vers la mer. LOGRAMI a calculé que 27 % des smolts meurent broyés dans des turbines sur la totalité de l'axe avec des mortalités atteignant 98 % sur la Dore ! Ces chiffres sont d'autant plus inadmissibles que des modélisations ont montré que la réduction de ces mortalités permettrait de stabiliser la population en dehors du risque d'extinction, avec une probabilité très élevée.

Si l'installation d'une passe à poissons est parfois techniquement compliquée et coûteuse, car répondant à des critères de conception très précis et souvent au cas par cas, il n'en va pas de même pour la mise en place d'un plan de grilles permettant aux jeunes saumons d'éviter d'être entraînés dans les mécanismes mortels. Il est extrêmement décevant de constater que cet aspect n'est pas correctement traité à tous niveaux. La situation est connue depuis si longtemps qu'il est invraisemblable que ni le préfet coordonnateur de bassin ni le conseil d'administration du comité de bassin Loire-Bretagne n'aient jamais réagi afin qu'il y soit remédié. À ce titre, il est navrant que les intentions de SHEMA visant à installer seulement des grilles de 15 mm



Ph. Ancelet

à Vichy, sur de seules considérations économiques, ne soient pas vertement contredites par les autorités administratives ou l'agence de l'eau.

L'effet pervers des multiples retenues ne se limite pas aux seuls problèmes de franchissement des obstacles créés par l'homme. Les surfaces ennoyées portent également préjudice en ce qu'elles diminuent la dis-



ANPER-TOS

ponibilité des zones de radiers et de rapides propices à l'établissement des frayères et au grossissement des juvéniles. Par exemple, la réalisation de la retenue de la microcentrale hydroélectrique d'Ébreuil sur la Sioule, actuellement en projet, verrait supprimer 34 000 m<sup>2</sup>, soit près de 10 % de la totalité de la surface favorable actuellement disponible sur cette rivière ! Cela alors que la Sioule représente à elle seule 25 % du potentiel du bassin ligérien... Il est également consternant de s'apercevoir que la nouvelle retenue de Poutès, prévue pour 400 m selon l'arrêté préfectoral autorisant la reconfiguration du barrage, a finalement occupé 1 350 m lors de sa mise en eau en décembre dernier ennoyant par là même au moins une frayère creusée quelques jours auparavant !

On a longtemps épilogué sur l'effet des retenues, notamment de celle de Poutès puisque la désorientation subie par les smolts lors de leur dévalaison entraînait un retard allant jusqu'à trois semaines, sans parler de la prédation subie... Dès lors, pourquoi personne dans nos instances décisionnelles ne s'inquiète de ce qui va se passer à Vichy, plan d'eau présentant un faciès lentique<sup>2</sup> similaire à celui de Poutès propre à ralentir et désorienter les saumoneaux avec en plus, très vraisemblablement, des problématiques exacerbées de prédation par les poissons carnassiers (aspe, perche, sandre, silure, brochet) et les oiseaux piscivores (cormoran).

*Ci-dessus : Embâcle de bois et végétaux divers obstruant le dispositif de franchissement des poissons migrateurs au barrage de la Bageasse à Brioude (Haute-Loire).*

*Ci-contre : Vue sur les grilles d'une microcentrale hydroélectrique. On comprend facilement l'importance que leur écartement revêt lorsque l'on sait que, si les poissons sont entraînés vers la turbine, la plupart d'entre eux meurent.*



Pourquoi le préfet de l'Allier a-t-il opposé un silence valant refus aux associations qui se sont emparées du dossier ? Déni, mépris, irresponsabilité ont en l'occurrence de quoi interroger et inquiéter. Il est trop facile également pour la ville de Vichy d'y aller de son petit "green-washing" en vantant sa passe à poissons - obligatoire rappelons-le - alors qu'elle ne montre aucune volonté d'ouvrir le passage librement trois mois par an



Ph. Anclerc

*L'Allier et ses beaux radiers à l'amont de la retenue de Poutès. Un secteur où des frayères ont été recensées.*

lors de la migration (celle des adultes montants et celle des juvéniles descendants étant simultanées à cet endroit). Le saumon est-il moins important que l'effet miroir du plan d'eau où que les quelques loisirs nautiques pratiqués à cette période ? On ne peut donc que s'inquiéter des retards considérables pris en ce domaine et dénoncer les remises en cause, car tout était déjà en place en 1996 dès le premier SDAGE.

L'impression est donc celle d'un manquement sans précédent, à moins qu'il ne s'agisse de désintérêt et d'incompétence de ceux qui ont la charge de la préservation

de notre patrimoine naturel. En espérant qu'il ne s'agisse pas de cynisme leur permettant de se débarrasser de ce qu'ils considèrent comme un problème ou plutôt une succession de problèmes, la liste des ouvrages à enjeu essentiel étant solidement établie en Annexe 4 du programme de mesures du SDAGE. Cette liste étant connue de l'administration on est en droit de s'interroger sur la volonté réelle de reconquérir l'accès aux frayères. Le nombre d'ouvrages identifiés sur des affluents majeurs tels que l'Alagnon, la Dore, la Sioule et l'Allier atteint des proportions considérables et quand bien même certains sont équipés, les effets cumulatifs sont nécessairement très impactants... On dénombre 11 seuils sur l'Allier, 10 sur la Dore, 14 sur l'Alagnon, 21 sur la Sioule, 4 sur la Chapeauroux, 7 sur les Couzes, la palme revenant à la Gartempe avec 56 ouvrages<sup>1</sup>, sans compter l'intérêt que peuvent avoir d'autres axes du bassin de la Loire pour les migrateurs dans leur ensemble et qui restent peu ou pas accessibles. Qu'attend-on ? Que se passe-t-il dans nos instances décisionnelles pour en être encore là 16 ans après la promulgation de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ? Le premier SDAGE date de 1996 et cette liste d'obstacles reste aujourd'hui anormalement élevée. Notre pays est tout de même celui des paradoxes, ce qui ne surprendra personne. Il suffit d'aller jeter un œil en Normandie pour embrasser le domaine du possible et du réalisable. On y voit la réussite sans précédent du rétablissement de la continuité sur la Touques, devenue une des meilleures rivières à truites de mer d'Europe. Eh oui, c'est en France ! Cela ne s'est pas fait en un jour mais une grosse décennie a suffi pour aller à l'essentiel... L'Orne a également fait l'objet de travaux importants et une bonne partie de ses saumons se sont établis tout seuls par divagation depuis les rivières voisines, sachant que d'autres cours d'eau ne sont pas en reste, que ce soit la Vire ou la Risle par exemple. On notera un effort constant et une politique de résultats qui porte ses fruits, en attendant bien entendu

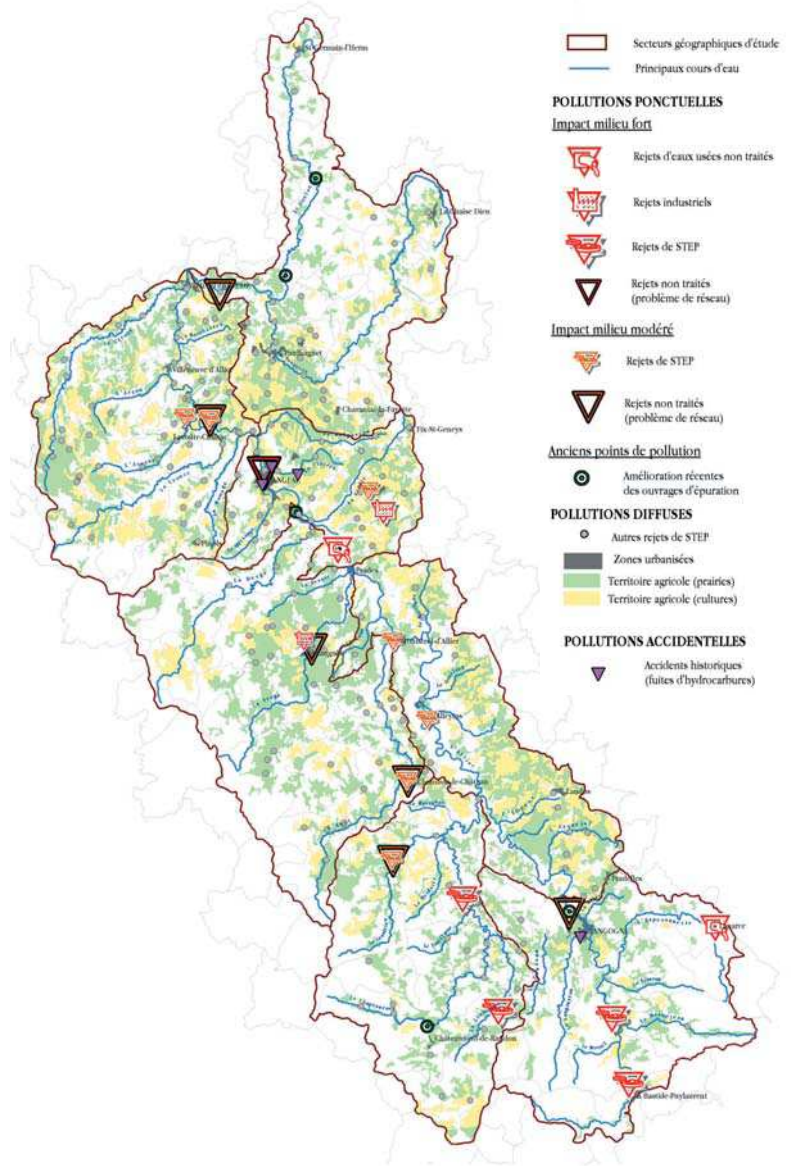
1 - Au total, 14 % de ces ouvrages ont été équipés de dispositifs de franchissement mais, parmi ceux-ci, seuls 37 % sont conformes aux obligations de résultats à la montaison et à la dévalaison ; 41 % correspondent à des ouvrages impactants qui n'ont encore jamais été traités (PLAGEPOMI 2022-2027, p. 15). - 2 - Molécules de synthèse dérivées du chlore, généralement utilisées comme insecticides. - 3 - SAGE Haut Allier, PAGD (p. 13).

l'achèvement des travaux sur la Sélune prévus pour 2022. Comme quoi c'est possible : vouloir, c'est pouvoir.

## Pollutions, prélèvements d'eau

Le saumon est exigeant tant pour ses besoins de reproduction que de croissance. Une eau propre et riche en oxygène lui est indispensable. C'est un lieu commun mais il faut le rappeler et des publications récentes ont pu démontrer que les exigences des salmonidés sont très élevées. Les pollutions quelles qu'elles soient affectent les poissons à tous les stades de leur développement mais la phase juvénile subit des pressions telles qu'un public non averti aura parfois du mal à imaginer. Qu'une pollution majeure comme celle survenue en Haute-Loire sur la Sénouire début 2021 ait un impact directement visible ne fait de doute pour personne (on peut estimer la perte à environ 30 000 juvéniles), mais les conséquences des pollutions diffuses, peu apparentes, sont potentiellement très significatives. Cela peut être très sournois puisque les contaminations anciennes et/ou persistantes - on peut penser ici aux PCB et aux organochlorés<sup>2</sup> - ont une incidence directe sur la mortalité des jeunes salmonidés migrateurs. De façon plus évidente il est acquis que les insecticides de synthèse et aussi les herbicides ont des effets dévastateurs sur les insectes aquatiques qui sont à la base du développement des juvéniles en eau douce.

Dès lors, on s'interrogera sur l'aveu du SDAGE (page 73 du programme de mesures) qui reconnaît qu'en 2019 quasiment 75 % des masses d'eau du bassin amont risquent de ne pas atteindre l'objectif de "bon état écologique". De même le "Rapport sur l'état de l'environnement" publié par le ministère de la Transition écologique, dans sa fiche thématique "Pesticides en mélange dans les rivières", nous apprend qu'à l'échelle du territoire 80 % des points de mesures présentent un risque inacceptable. On ne peut s'empêcher de rapprocher ces informations des cartes du SDAGE qui montrent une situation réellement mauvaise de l'Allier moyen et de ses affluents, la situation perdurant au-delà du Bec d'Allier. Cette situation doit être corrélée à l'état biologique de l'ensemble de l'axe Allier qui laisse nettement à désirer, puisque seul le très haut Allier et deux



**Carte des activités et sources de pollution sur le territoire du haut Allier**  
(source PAGD haut Allier)

affluents, la Cronce et la Desges, la moitié d'un autre, l'Ance, sont en "très bon état"<sup>3</sup> ! On peut tout de même se poser des questions sur l'honnêteté du classement des deux dernières vu les problèmes de continuité écologique et d'altérations physiques du milieu qui y sont

rencontrés (voir cartes en pages 75 et 77 du PAGD, SAGE Haut Allier). La très lente progression de l'état des masses d'eaux inventoriées dans le SAGE Allier aval pose également question<sup>1</sup> de même que la forte présence de contaminants issus de nos usages pharmaceutiques. Quid du traitement en station d'épuration ? On s'interroge dès lors sur la longue liste de systèmes d'épuration prioritaires<sup>2</sup> qui n'exempte pas le haut bassin (départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Lozère). D'autres cartes d'appoint du

S'il est évident que la lutte contre les pollutions diffuses est compliquée, notamment du fait de la persistance des substances employées dans l'environnement, on reste tout de même en droit de s'interroger sur l'augmentation continue de la consommation de produits "phytosanitaires" (en clair les pesticides) à laquelle les pouvoirs publics, au-delà des grandes déclarations, n'ont pas su mettre de frein, que ce soit au niveau local comme national.

Il ne faut pas non plus passer sous silence la question de la disponibilité de l'eau elle-même, autre pendant de la qualité du milieu. À ce titre, le SDAGE montre également des points d'inquiétude très forts d'autant plus que le réchauffement climatique risque d'amplifier cette problématique. Deux axes majeurs méritent à ce titre d'être distingués.

Le premier est lié aux ponctions agricoles. Les besoins d'un modèle productiviste sont souvent décrits comme dépassés, ce à quoi nous souscrivons complètement. Les champs de maïs jusqu'ici présents, surtout sur le val d'Allier, ont fait leur apparition en Lozère ce qui a de quoi inquiéter d'autant que la céréaliculture est très dominante, notamment dès la haute Loire et ce jusqu'en aval... L'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques aux moments les plus chauds de l'année ne saurait être ignoré, la réduction des débits induisant une élévation des températures et un affaiblissement du taux d'oxygène auquel le saumon, comme tous les salmonidés, est très sensible. Une forte chaleur oblige le poisson à consommer ses réserves et, au-delà de 25 °C subit durablement, c'est sa survie qui est compromise. Il est notable que les poissons qui sont obligés d'estiver en aval de Pont-du-Château (Puy-de-Dôme) sont tous condamnés à mourir mais que ceux qui arrivent au-delà de Brioude (Haute-Loire) avant l'été survivent sans difficultés. Enfin, ces eaux appauvries ont des capacités d'autoépuration et de régénération affaiblies et le saumon n'est pas le seul à être concerné par les inquiétudes que cela pourrait soulever, les activités humaines pouvant s'en trouver directement impactées : si l'abreuvement du bétail est un exemple, le développement des cyanobactéries en été peut s'avérer problématique dans les activités de plein air liées aux milieux aquatiques (baignade, pêche, canoë...). On perçoit donc l'absolue



Ph. Auclère

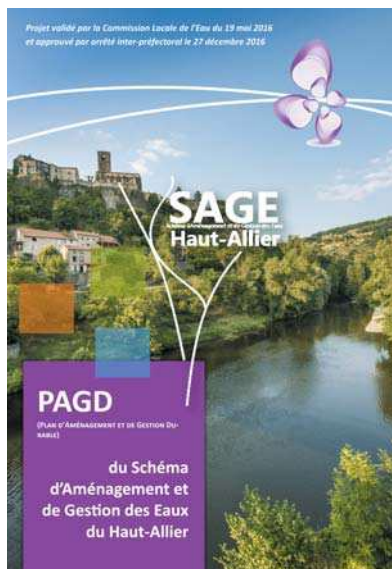
*Les grandes cultures et notamment celle du maïs destiné à l'alimentation du bétail gagnent du terrain sur le bassin du haut Allier.*

SDAGE sont elles aussi significatives. On peut ainsi lire que les pressions de rejet par macro-polluants sont loin d'être anodines, même sur le haut bassin, et que celles liées aux micro-polluants, aux pesticides et aux rejets domestiques sont élevées sur l'ensemble du bassin, même en zone de montagne comme l'explique le SAGE Haut Allier.

Finalement que retenir ? Que la situation est contrastée et n'est pas bonne, et surtout que les actions de rétablissement de conditions de vie normale pour les organismes aquatiques connaissent d'évidentes difficultés avant d'être menées et coordonnées. De lents progrès ne sauraient pourtant être niés puisque par exemple les suivis réalisés sur la Sénouire mettent en évidence une diminution du nombre de molécules détectées (essentiellement des herbicides) et de leur concentration, et les autres réseaux de suivi confirment ces tendances.

nécessité de réussir à faire monter les saumons sans retard sur les zones favorables. Le second axe porte sur les débits réservés<sup>3</sup> des microcentrales hydroélectriques, en lien avec les inquiétudes portées par le changement climatique. S'il importe de s'en inquiéter en terme de continuité il ne faut pas non plus oublier que l'eau captée n'est plus disponible pour les rivières avant son point de restitution (dans des conditions discutables par ailleurs). Dès lors, entre l'ouvrage et ce point de restitution, distance qui peut dépasser plusieurs centaines de mètres, le cours d'eau se trouve amputé de 90 % de son module<sup>4</sup>, les 10 % restants lui étant alloués. Qui peut alors croire que le milieu continue de vivre normalement sur ce tronçon court-circuité ? Qui dit réduction de débit dit diminution de la largeur et de la profondeur du lit mouillé, réduction de la vitesse du flux et bien sûr réchauffement de l'eau... Et pourtant les projets de microcentrales se multiplient sans garde-fou, pour un bénéfice exclusivement privé au détriment du bien public (cf. supra).

Quant au fameux bouchon vaseux de l'estuaire... On espère beaucoup de l'amélioration des stations de traitement des eaux usées mais ce ne sera pas suffisant sans remise à plat de la question des intrants agricoles. Là aussi le constat fait dans le SDAGE est sans appel...



## Des connaissances à ne pas ignorer

Cet article synthétise ici l'état des connaissances et analyse la situation propre au saumon de Loire. Il s'appuie sur une somme d'expertises considérables, nationales ou internationales telles que les rapports et études de haut niveau publiés notamment par LOGRAMI ou l'INRAE. Il est basé également sur les publications internationales, qu'il s'agisse de celles du CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer) ou d'universitaires anglo-saxons, américains ou scandinaves. Il ressort notamment que les connaissances ont fait un bond considérable ces deux dernières décennies, en particulier en ce qui concerne la vie en eau douce, la phase marine hauturière du développement des salmonidés migrateurs montrant quant à elle encore de nombreuses lacunes. Il est par contre très intéressant de noter que dans l'Atlantique Est et Ouest, dans la Baltique ou dans le Pacifique Nord-Est (sur d'autres saumons mais ayant des modes de vie similaires) les mêmes causes produisent les mêmes effets, dans un sens comme dans l'autre, qu'il s'agisse d'échecs ou de succès de restauration. Le retour d'expérience est donc développé et parfaitement exploitable.

## Repeuplement : la fausse bonne idée

Si ça marchait ça se verrait, c'est d'ailleurs ce qu'on entend au bord de l'eau. Les défenseurs du "bon sens" qui prétendent que s'il n'y en a plus il suffit d'en mettre n'y ont apparemment pas pensé... Puisque mère nature est réputée mortelle pour les jeunes individus très vulnérables, il est apparu logique pour certains de les mettre à l'abri des aléas climatiques et de la prédation lors des premiers stades de leur vie dans des bassins suroxygénés, sans qu'ils aient à se soucier de chercher leur nourriture ou de défendre un territoire. La production s'en trouve maximisée.

Nous reviendrons sur le concept lui-même puis nous nous attacherons à expliciter ce qui est autant un échec qu'une gabegie et un énorme mensonge. Nous rappel-

1 - SAGE Allier aval, PAGDp. 14 (Plan d'aménagement et de gestion durable) définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et de milieux aquatiques, ainsi que les objectifs et les dispositions pour les atteindre.

2 - Annexe 3A du programme de mesures (le programme de mesures identifie les actions nécessaires à mettre en œuvre sur six ans pour satisfaire aux objectifs environnementaux définis par le SDAGE, à savoir l'atteinte du bon état des eaux et la satisfaction des objectifs associés).

3 - Part du débit qui doit continuer à circuler dans le lit du cours d'eau lorsque celui-ci est utilisé à des fins hydro-électriques ; elle est définie par le Code de l'environnement L.214-18 et R.214-111. Il correspond à 10 % du module, c'est-à-dire du débit moyen.

4 - Module d'un cours d'eau : débit moyen interannuel de référence.

Saumons adultes  
sur les frayères du  
haut Allier.



Ph. Auelere

lerons à ce titre que l'OCSAN, définit un saumon sauvage comme un *"poisson né dans la rivière de parents nés dans la rivière"*. Cela appelle tout de même quelques interrogations sur le bien-fondé de l'appellation de la pisciculture de Chanteuges, auto-proclamée Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS), et qui produit du saumon d'élevage, si les mots ont encore un sens.

Il a semblé naturel de pallier les déficits structurels nés des activités humaines et détaillés ci-dessus... C'est même "si simple" que cela a été pratiqué un peu partout dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agit pas que de saumon, la truite a largement "bénéficié" de ce type de pratique visant à augmenter artificiellement le nombre d'individus disponibles pour la pêche de loisir. Il a même été fait outrageusement usage de poissons carrément adultes et tout juste bons à être jetés dans la musette peu après leur déversement. C'est bien aisé et pour les sociétaires des AAPPMA<sup>1</sup> cela donne l'impression facile que quelqu'un s'occupe de la pêche avec bienveillance. Nous soulignerons la désinvolture

des soi-disant gestionnaires qui n'ont pas su ou pas voulu défendre un milieu naturellement généreux et qui à l'origine ne coûtait rien... Passons, d'autant qu'ici et là les mentalités ont tendance à changer et il était temps. Le cas du saumon diffère un peu du fait de ses besoins migratoires et en ce cas, pas d'autre choix que celui de déverser des juvéniles, et du stade œuf au stade smolt, tout aura été inutilement essayé. C'est ainsi que des saumons canadiens et écossais ont été mis à contribution pour repeupler l'Allier. Il est notable de constater que ceux-ci n'ont jamais fait souche et que les analyses génétiques, comme déjà mentionné, montrent que la population résiduelle sauvage de l'Allier est unique et isolée des autres<sup>2</sup>.

La sauce ne prenant pas et la pertinence de l'apport de population étrangère se posant, il a été décidé de compléter aux besoins en utilisant la souche Allier à des fins de soutiens d'effectifs. Cette production artificielle a connu diverses évolutions depuis la pisciculture d'Olliegues (Puy-de-Dôme), alors sous contrôle de la pêche de loisir, jusqu'au mégaprojet de Chanteuges

(Haute-Loire), opérationnel depuis 2003. Les pratiques ont été diverses, mais la base a consisté dans la capture d'un nombre limité d'individus, notamment grâce à un piège installé à la sortie de la passe à poissons de Vichy en rive droite. Il est ici intéressant de noter que l'identité génétique de tous ces poissons sauvages prélevés a été bancarisée, ce qui permet a posteriori d'identifier les individus qui reviennent. Ces poissons étant ensuite identifiés, le suivi scientifique des populations se trouve optimisé et permet notamment de pointer l'échec du programme. En outre, cela permet d'optimiser la reproduction en milieu artificiel en évitant la trop grande proximité génétique entre reproducteurs. Ces individus ont même pu donner naissance à une lignée de géniteurs dit "enfermés" qui ont effectué tout leur cycle en pisciculture sans jamais voir la mer. Ils ont également pour la plupart été conservés une fois leurs gamètes prélevés, et reconditionnés afin de participer plusieurs fois au cycle entre les mains de l'homme.

Désormais, des questions bien légitimes se posent au public : quid des plus de 1 000 000 de jeunes poissons produits et déversés chaque année à divers stades depuis bientôt deux décennies ? Cette production astronomique n'a pas permis de mettre la population sur une courbe qui selon toute logique devait être nécessairement croissante, la supplémentation à chaque génération devant renforcer la production naturelle précédente... Quel échec ! L'INRAE (Institut National de la Recherche Agronomique) explique que *"malgré un maintien du nombre de retours d'adultes au cours des 15 dernières années, le programme de repeuplement n'a pas résolu le problème du rétablissement d'une population de saumon se maintenant de façon autonome sur l'Allier"*, qu' *"une population sauvage pourrait se maintenir, sans repeuplement, si les conditions environnementales s'amélioraient et si la survie (sur l'ensemble du cycle de vie) retrouvait un niveau équivalent à la moitié du niveau observé avant le déclin intervenu à la fin des années quatre-vingt"* et que *"le principal facteur qui permettra le rétablissement d'une population sauvage dans l'Allier n'est pas l'augmentation ou l'optimisation du programme de repeuplement, mais l'amélioration des conditions environnementales pour une meilleure survie de tous les stades de vie"*. Si l'objec-

tif premier de la gestion est de restaurer une population sauvage autonome, l'amélioration des conditions environnementales pour une meilleure survie doit être la priorité des actions de gestion. Qui plus est, que *"le modèle de dynamique des populations montre que même sans alevinage la population n'est pas menacée d'extinction à moyen terme"*.

Nous tenons donc à mettre en lumière les avancées faites en termes de recherches de haut niveau et les constats faits de par le monde qui mènent à un début d'explication sérieuse et font naître de nouvelles craintes.

Il a ainsi été universellement reconnu que les performances des poissons d'élevage sont plus faibles que celles des poissons sauvages, ce d'autant plus qu'ils sont déversés tardivement. D'où notamment l'abandon du stade smolt qui présentait l'inconvénient de devoir être élevé deux ans avec les coûts qui s'ensuivent. Le taux de retour<sup>3</sup> est donc vingt fois plus faible que celui des poissons sauvages, cette valeur étant universellement admise quelle que soit la zone géographique ou le cours d'eau concerné. Ceci explique donc cela, et les tenants du soutien d'effectifs revendiqueront donc une politique renforcée pour augmenter le nombre d'individus de retour... Mais alors, quelles seraient les conséquences pour le saumon vraiment sauvage ? Les recherches internationales à ce sujet montrent que :

- les salmonidés subissent dès le début du processus de reproduction artificielle des altérations transmissibles de l'expression de leurs gènes (modifications épigénétiques<sup>4</sup>) ;
- la réversibilité du phénomène est possible mais n'est ni affirmée avec certitude ni quantifiée ;
- la domestication prend effet dès le début de l'ontogénèse<sup>5</sup> ;
- les alevins issus de pisciculture exercent une concurrence déloyale et insupportable envers leurs congénères sauvages ;
- les adultes issus de peuplement artificiel peuvent frayer avec les individus sauvages et leur transmettre leurs défauts.

En allant plus loin, certains scientifiques ont pu montrer que la supplémentation artificielle d'une population en danger menait plus sûrement cette dernière à sa perte qu'à sa sauvegarde ! Les compilations documen-

1 - Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, soumise dans son fonctionnement au L434 du Code de l'Environnement.

2 - Pour mémoire cinq grands groupes de populations de saumons ont été identifiés en France (Haute Normandie, Basse Normandie, Bretagne, Loire-Allier et Adour-Gaves), certains montrant une mixité plus ou moins élevée.

3 - Sur la Gartempe, depuis 2009 le taux moyen de retour au stade alevin déversé est de 0,041 %. Sur l'Allier, ce même taux mesuré entre 2009 et 2011 est de 0,06 % et celui des smolts est de 0,05 %.

4 - Introgression génétique : apport et mélange durable de gènes issus d'une population extérieure.

5 - Développement de l'individu, depuis la fécondation de l'œuf jusqu'à l'état adulte.

taires montrent également qu'aucune politique de restauration menée de cette façon dans le monde n'a connu le succès ! Les scientifiques mettent enfin en avant que ces poissons artificiels font aussi peser une menace en augmentant les difficultés d'adaptation et de résilience face au changement climatique. On remarquera que les deux autres programmes majeurs français de réim-



Ph. Auclerc

*Une image des grandes capacités que développe le saumon pour regagner les zones de frayères mais que l'on devrait ne plus voir si son parcours était facilité.*

plantation du saumon, c'est-à-dire en Garonne-Dordogne et sur le Rhin, sont également en constat d'échec. Les déversements de centaines de milliers de juvéniles ne font pas le poids face aux énormes problèmes de continuité écologique. Le ridicule est même atteint sur le bassin de la Garonne où on est contraint de faire faire une partie de la migration en camion...

D'aucuns pointeront pourtant le soi-disant succès du rétablissement des saumons de la Tyne qui serait lié au repeuplement... ce qui est faux ! Dès 2004, il a été montré que moins de 7 % des poissons étaient issus de la pisciculture, la nature ayant repris le pas dès que le programme de reconquête de la qualité du milieu (continuité, lutte contre les pollutions, remise en état des zones de production de juvéniles) s'est montré suffisant, ce qui permet aujourd'hui à une population de 35 000 saumons adultes de remonter cette rivière chaque année,

ce qui représente une performance remarquable. En Suède, la pisciculture de supplémentation de la Mörrum a été fermée... et un barrage pénalisant a été simultanément mis à bas. Côté pays de Galles, la pisciculture abondant la Wye a elle aussi été fermée en 2013 : coûteuse, elle n'apportait rien et les efforts de restauration de la continuité seuls ont permis à la population, notamment celle des très gros saumons d'hiver, de s'établir à un niveau suffisant pour s'auto-entretenir. Les problèmes de pollutions, agricoles notamment et souvent sévères, restent toutefois un facteur limitant majeur.

A contrario, d'autres rivières comme la Penobscot aux USA ou la Vossö en Norvège, soumises à une politique très similaire à la nôtre, montrent une absence de résultat significatif... Certains affirment que la pratique permet d'augmenter les captures à la ligne et donc de valoriser le saumon... Pourtant, la littérature scientifique prend ce point de vue en défaut et on peut évoquer ici les rapports des pêcheries écossaises ou galloises. Tout au plus, cela rassure le pêcheur ici et ailleurs, mais l'intérêt du point de vue de la conservation reste nul.

Enfin, ces mêmes interlocuteurs ne manqueront pas d'évoquer la réponse nuancée mais favorable rendue par le Conseil scientifique<sup>1</sup> en mars 2019 sur ce questionnement porté par la DREAL Centre-Val de Loire, notamment au sujet de la pertinence de l'alevinage en zone refuge. En effet, à titre de précaution, il avait été décidé en COGEPOMI de ne pas déverser d'individus issus de la reproduction artificielle sur le cours supérieur de l'Allier, dans le secteur des gorges et en amont, ceci pour laisser toutes leurs chances aux populations vraiment sauvages. Sous pression du CNSS et du monde de la pêche associative, ces déversements ont donc repris.

Il n'empêche, ces mêmes délibérés restent intéressants en ce qu'ils pointent tout de même les insuffisances et extrêmes lenteurs dans la reconquête d'un milieu apte à accueillir une population saine.

Il faut souligner ici que cette politique de repeuplement est mortifère, car outre les risques pris, elle présente l'énorme inconvénient de détourner l'ensemble des acteurs et le public de la réalité des problèmes en donnant l'impression que quelque chose de pertinent est tenté et en cours alors que les fondamentaux sont délibérément laissés de côté. Rien que durant ces trois

dernières années, cinq reportages d'envergure nationale, écrits ou télévisés, ont mis en valeur le repeuplement, certains le présentant même comme la solution miracle à grand renfort de rodomontades, tout en laissant délibérément de côté la dure et concrète réalité écologique : pollutions, braconnage, prélèvements d'eau, accès aux frayères, réchauffement climatique...

ANPER-TOS a donc interpellé plusieurs fois sur ce sujet mais, à l'heure actuelle, ni les ministres, ni le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ni les parlementaires contactés n'ont répondu. De même les reporters à l'origine de ces faux pas médiatiques ont tous à l'exception d'un seul pris soin d'éviter les sollicitations de l'association. Il est pourtant invraisemblable de consacrer des sommes considérables

à une telle impasse, alors que ce budget gagnerait à être utilisé autrement en s'attaquant aux sujets débattus ci-dessus, car Chanteuges a absorbé, pour son fonctionnement seul, jusqu'à 600 000 euros par an de subventions depuis bientôt vingt ans. Ces chiffres viennent d'être revus à la baisse pour 450 000 euros, l'essentiel étant financé dans le cadre du Plan Loire.

### De quelques autres "détails"

Les difficultés majeures subies par le saumon en lien avec les activités économiques sont certes les plus pénalisantes. On n'oubliera pas non plus que, contrairement à la légende, les saumons atlantiques ne meurent pas systématiquement après la fraie. Sur le Scorff, un indi-

## Pourquoi ANPER-TOS lance-t-il un appel à la mobilisation

L'Association nationale pour la Protection des Eaux et Rivières - Truite-Ombre-Saumon (ANPER-TOS), reconnue d'utilité publique depuis 1985, milite pour défendre ce patrimoine naturel, économique et social qu'est le grand saumon de Loire. Une espèce dite "parapluie" en ce qu'elle implique une protection globale d'un écosystème fonctionnel, riche et résilient, capable de subvenir aux besoins de tous les citoyens dans leur vie quotidienne, qu'il s'agisse de disponibilité et de qualité de la ressource en eau ou de son utilisation durable à des fins économiques ou de loisirs.

Au-delà de l'article lui-même, l'ambition affichée par ANPER-TOS est de dénoncer l'irresponsabilité et la désinvolture avec laquelle est traité le saumon de Loire à tous niveaux, la procrastination récurrente et le manque d'ambition dont font preuve les administrations locales et nationales. Cela est d'autant plus inacceptable que le saumon est mis en avant à chaque occasion qui se présente alors que, dans la réalité, aucun progrès réel n'est mesuré. ANPER-TOS en appelle aux membres du comité de bassin mais aussi à la DREAL et à la direction de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, comme à la pré-

fecture Centre-Val de Loire, coordonnatrice de bassin, pour que soient lancées dans les plus brefs délais les actions nécessaires à la sauvegarde et à la restauration des populations connues de tous. Sinon, comment expliquer le refus d'appliquer ce qui est voté par des assemblées citoyennes, et le fait que ce qui est décidé en haut lieu reste lettre morte ?

Les "plans saumons" sont régulièrement moqués pour leur inefficacité, les objectifs des SAGE, SDAGE et PLAGEPOMI en restent à la déclaration d'intention alors même que la France est engagée sur le plan international pour la protection de l'espèce. Pourtant, nous disposons d'un "plan saumon", quasiment similaire à celui des Anglais et des Gallois, mais eux seuls y arrivent. La dilution des responsabilités entre de trop nombreux acteurs forme ce que les Chinois appellent "*un animal avec quatre pattes de derrière*". La disparition du saumon de Loire est plus que jamais d'actualité et à craindre. Ce serait une perte définitive et inacceptable, et ce serait un préjudice écologique sans précédent passible de poursuites à tous les échelons de la chaîne impliquée. Personne ne doit pouvoir dire aujourd'hui qu'il ne savait pas... □

1 - Conseil dont les membres sont des scientifiques internationaux et chargés d'apporter des propositions en matière de gestion. Il réunit également divers acteurs administratifs (DREAL, Agence de l'Eau, OFB) et associatifs qui sollicitent leurs questions.



vidu a été repéré lors de trois reproductions... Sur l'Allier, il est estimé selon les années que 2 à 25 % des individus survivent à la fraie et peuvent potentiellement retourner en mer puis revenir grossir les rangs tout en enrichissant leur descendance d'un pool génétique apportant leur résilience. Sur la quasi-totalité des ouvrages, rien n'est prévu à la dévalaison pour donner leur seconde chance à ces poissons. Cependant, au vu

captures accidentelles. Comment les quantifier, comment s'assurer qu'elles sont réellement sans impact ? Pourquoi y a-t-il si peu de poursuites ?

Et finalement, que font les Irlandais lorsqu'une population de saumons se trouve en situation probable de ne pas atteindre au moins 50 % de la limite de conservation ? Ils interdisent la pêche au lancer et aux appâts naturels sur le cours d'eau et seule la pêche de la truite à la mouche avec un bas de ligne de diamètre réduit pourvu d'un seul hameçon simple est autorisée. Chez nous, "le brochet" peut être pêché à Langeac en Haute-Loire alors même que les saumons sont en train de se reproduire, quelques irresponsables allant même jusqu'à mettre en ligne sur Youtube les vidéos de leurs exploits de pêche au saumon sur les frayères... Fort de cela, ANPER-TOS souhaite donc l'interdiction toute l'année de la pêche aux leurres et/ou hameçons multiples, de la pêche au ver, et des nylons et tresses de résistance suffisante pour sortir un saumon, au moins en amont de la confluence avec la Dore et du Bec d'Allier jusqu'à cette confluence, de début décembre à mi-juin.

Ce braconnage ne saurait se limiter à la pêche en rivière, il touche également l'estuaire. Nous estimons qu'une zone de protection stricte et exhaustive devrait être mise en place dans un large périmètre autour de l'embouchure afin d'éviter toute capture ciblée ou accidentelle. Les Irlandais l'ont bien fait sur la Foyle...

De plus, ces dernières décennies, de nouvelles espèces se sont invitées dans le bassin de la Loire. Les effets de la présence de la corbicule, qui en monopolisant la ressource en plancton exerce une pression forte sur la

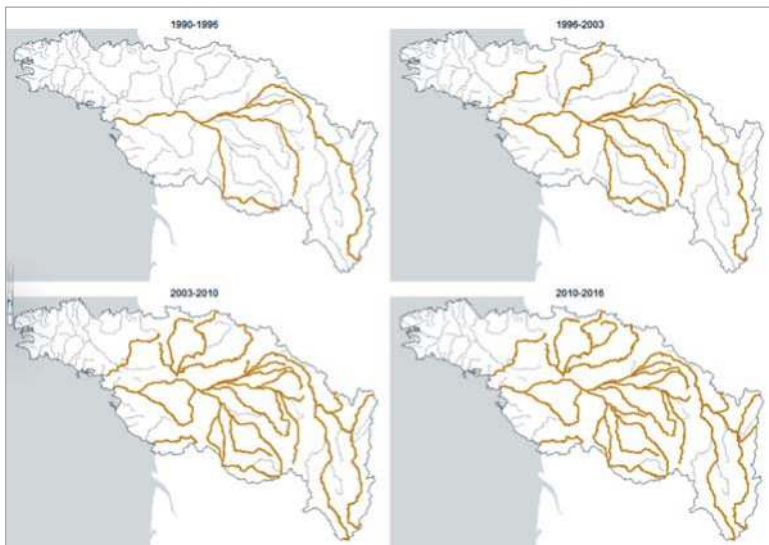


Tableau de l'évolution de la colonisation du silure sur les principaux axes du bassin ligérien (Document : Catherine Boisneau).

de l'état relictuel de la population, chaque individu compte et d'autres menaces - qui pourraient être mineures si nous étions en présence d'une population abondante - deviennent elles aussi des préoccupations non négligeables.

Ainsi, le précédent PLAGEPOMI faisait état qu'environ 10 % des géniteurs étaient braconnés. Si ce chiffre est difficilement vérifiable, il est possible d'observer régulièrement tout au long du printemps des pêcheurs équipés du matériel adéquat au pied de la passe à poissons du Guétin ou à l'aval immédiat du barrage des Lorrains... Ce n'est qu'un exemple, bien sûr, mais il n'est pas isolé. Dans ce cas précis, les préfets du Cher et de la Nièvre ne pourraient-ils pas pousser à faire effectuer des patrouilles régulières des services concernés ? Il est aussi facile d'imaginer que les pêcheurs professionnels tout comme les marins pêcheurs font des

*Le grand cormoran est désormais bien installé sur le haut Allier où la prédation ne concerne pas seulement le saumon mais aussi l'ombre.*



chaîne trophique, n'ont pas été évalués en ce qui concerne les smolts. Gageons toutefois que la réduction de la disponibilité des larves d'insectes pourrait malheureusement avoir un impact significatif, mais on restera prudent en l'absence de données vérifiées.

Plus inquiétantes, les présences du silure et de l'aspe posent de sérieuses questions de prédation directe. Les vidéos de silures gobant des saumons dans la passe à poissons de la centrale nucléaire de Golfech sur la Garonne interpellent vivement, même si cela n'a pas été observé sur le bassin de la Loire. Par contre, les témoignages affluent : saumons à demi digérés retrouvés dans l'estomac des grands silures et observation directe par témoins de saumons pourchassés et prédatés sous le pont du Guétin ou aux Lorrains par exemple. La prédominance forte des espèces amphihalines<sup>1</sup> dans la nourriture des grands silures est avérée. Quant à l'aspe, on peut très bien imaginer une prédation sur les smolts au printemps.

On ne peut pas non plus passer à côté de la problématique posée par la présence du grand cormoran, au moins sur la partie amont... mais peut-être aussi en aval là aussi sur les smolts. Dans un contexte de très grande abondance et de système fluvial en état de fonctionnement normal le sujet serait peut-être mineur, mais on en est loin, et le jusqu'au-boutisme des protecteurs des oiseaux là-dessus n'est pas acceptable. Qui est en danger ? Le saumon de l'Allier ou le grand cormoran (qui peut très bien s'ébattre ailleurs) ? Et quid de l'arrivée du harle bièvre, cet anatidé (canard carnivore) spécialiste de la poursuite des petits poissons en eau peu profonde en zone salmonicole ? Doit-on passer sous silence les effets possibles du Raft et autres canoës sur les frayères ?

Enfin, quid des trop nombreux saumons qui arrivent à Vichy dans un état sanitaire inquiétant ? Qui va s'emparer du problème et de son éventuelle résolution ?

## Le besoin d'un arbitrage pour trancher

Il est plus que temps, si l'on veut que le saumon demeure sur le bassin de la Loire, de mener résolument la conduite des actions prioritaires identifiées pour cela et sans tergiverser au nom de la nécessité de devoir



Ph. Auclerc

prendre en compte ou tenir compte d'autres usages. Il faut, comme souligné, faciliter la libre circulation des poissons à la montaison comme à la dévalaison, ce qui veut dire très clairement ne pas ajouter de contraintes supplémentaires et ne pas se contenter d'une situation de fait, diverses améliorations tout le long des axes migratoires étant possibles<sup>2</sup>. Il est nécessaire à l'appui que la police des eaux soit renforcée pour être efficace et que l'on ne soit plus à faire de la pédagogie, car cette pratique a depuis longtemps montré ses limites. S'agissant des habitats, de leur nombre, de leur qualité, on doit empêcher leur réduction et amplifier leur protection avec comme priorité l'amélioration de la qualité de l'eau. La signature à Gondrieu (Lozère) le 15 octobre 2021 du Contrat territorial du haut Allier<sup>3</sup> donne à croire, pour peu que les actions soient mises en place rapidement - ce qui suppose que les financements soient au rendez-vous - qu'il sera possible de noter une amélioration sensible au cours des années à venir. Reste à savoir si, au-delà de cette signature, on a tout à fait conscience de l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre des actions.

S'il importe de dater les choses, de marquer les responsabilités, l'objectif visé n'est pas de s'appesantir sur la lourdeur des procédures, le temps perdu, les actions non coordonnées à l'efficacité limitée, les errements, les décisions équivoques ou le manque de décisions, mais bien de dire qu'il est temps d'agir plus et mieux pour que demeure le saumon.

*Les panneaux d'interdiction de la pêche ne suffisent pas assurément.*

1 - Espèce animale vivant alternativement en eau douce et en eau salée tels que saumon, alose feinte, grande alose, mulot, lamproie marine...

2 - Pour en savoir plus se reporter au PLAGEPOMI, document téléchargeable sur le site : [www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-plagepomi-a4044.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-plagepomi-a4044.html)

3 - Les informations se rapportant au contrat territorial du haut Allier sont accessibles sur le site : [sage-haut-allier.fr](http://sage-haut-allier.fr)